
COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord de coopération ARPTC-ARPCE : La RDC et la République du Congo mettent en œuvre une stratégie commune de gestion des fréquences aux frontières

Brazzaville, le 19 novembre 2020 : La mise en œuvre de l'Accord de coopération entre l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, en sigle ARPCE (Rép. du Congo) et l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo, en sigle ARPTC (RDC), fera l'objet d'une double concertation à Brazzaville, du 19 au 20 novembre 2020, entre les experts des deux institutions, portant, d'une part, sur la gestion commune des fréquences aux frontières et, d'autre part, sur certains aspects des secteurs régulés.

Deux réunions vont donc se tenir en simultané, pendant deux jours au Radisson blu de Brazzaville, pour mettre en œuvre les engagements pris par les régulateurs des deux pays, à Kinshasa, le 16 septembre 2020, représentés par Louis Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE et Christian KATENDE, Président du Collège de l'ARPTC. Il s'agit de la réunion de Coordination des fréquences aux frontières entre le Congo et la RDC et celle du comité de pilotage de l'accord de coopération ARPCE-ARPTC.

Malgré les contraintes sécuritaires qu'impose la crise sanitaire du coronavirus, les deux régulateurs sont déterminés à réaliser les engagements pris ensemble, parmi lesquels : (i) la tenue de la première réunion technique, afin d'apporter des solutions urgentes et harmonieuses aux problèmes liés à la gestion et à la coordination des fréquences aux frontières entre Kinshasa et Brazzaville, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et de la téléphonie mobile ainsi que (ii) l'élaboration de la feuille de route 2021 ARPCE-ARPTC, conformément au protocole de coopération qui lie les deux institutions.

A cette occasion, l'ARPTC et l'ARPCE examineront tous les aspects des secteurs régulés, notamment : la gestion et la coordination des fréquences ; les aspects juridiques, économiques et techniques de la régulation ; la régulation postale ; et d'autres points sur lesquels les deux parties jugeront utiles d'échanger.

L'objectif visé par ces travaux de Brazzaville est la signature de deux documents, à savoir:

- D'une part, un accord de coordination des fréquences aux frontières entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo;
- Et d'autre part, une feuille de route du plan stratégique de l'accord de coopération ARPCE - ARPTC pour 2021.

Précisons que la réunion de Coordination des fréquences aux frontières entre les deux pays regroupera les experts des deux institutions de régulation et ceux des opérateurs de téléphonie mobile des deux rives. Elle devra permettre aux administrations de ces deux pays, dont les capitales sont les plus proches au monde, un accès équitable au spectre de fréquences dans les zones frontalières. Cette réunion veut également apaiser les interférences mutuelles qui dégradent la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile.

Ce cadre de concertation se tient en application des dispositions pertinentes du Règlement des Radiocommunications (RR) notamment de la Recommandation UIT-R SM.1049-1 portant sur la méthode de gestion du spectre à utiliser pour faciliter le processus d'assignation de fréquence aux services de terre dans les zones frontalières.

Pour plus d'informations, veuillez appeler aux numéros suivants :

Tél. (+242) 06 675 9494 - 05 510 72 72 - Mail: contact@arpce.cg Site-web: www.arpce.cg – Facebook: arpce congo

A propos de l'ARPCE : Bras institutionnel du Gouvernement en matière de régulation des Postes et Communications Electroniques, l'ARPCE a la délicate mission de protéger à la fois les intérêts de l'Etat, des consommateurs et des prestataires dans les secteurs régulés.